

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 27 décembre 2023

**Délibération n° 2023-115
Séance du 19 décembre 2023**

Convention avec le conseil
départemental des Hauts-de-Seine
pour la protection de l'émissaire
général à Colombes

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 7 décembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver et de l'autoriser à signer la convention de financement des études de faisabilité, des études d'avant-projet et des études détaillées de niveau projet relatives à l'ouvrage de protection de l'émissaire général à Colombes dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T1 à Colombes,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve la convention de financement des études de faisabilité, des études d'avant-projet et des études détaillées de niveau projet, relatives à l'ouvrage de protection de l'émissaire général à Colombes, dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T1 à Colombes, avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.
- Article 3** : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER